

L'INVESTISSEMENT, CLÉ DU RÉARMEMENT ÉCONOMIQUE

PAR BERTRAND THIMONIER, PRÉSIDENT ET FONDATEUR D'ADVISO PARTNERS

Les investissements d'aujourd'hui sont les profits de demain, qui sont les emplois d'après-demain. Si l'on se réfère au célèbre théorème de l'ancien chancelier allemand Helmut Schmidt, difficile de ne pas se laisser submerger par une vague de pessimisme quant aux perspectives de l'économie française. Alors que la croissance du PIB domestique a sensiblement décéléré, passant de +2,5 % en 2022 à +0,8 % l'an dernier, les chefs d'entreprise semblent en effet gagnés par la morosité, comme l'attestent les dernières études de Bpifrance/Le Lab. Ajoutées à ce ralentissement de l'activité, une inflation toujours élevée (+4,9 % en 2023, après +5,2 % en 2022), la multiplication des secousses sur le front géopolitique (guerre en Ukraine, conflit entre Israël et le Hamas, tensions entre la Chine et Taïwan...) ou encore l'envolée du coût des financements bancaires qui, fin 2023, a atteint d'après la Banque de France 4,8 % en moyenne pour les sociétés non financières – contre 3,14 % un an plus tôt et 1,26 % début 2022. Il n'en fallait pas plus pour inciter, ou contraindre, les dirigeants à réduire la voilure en matière de Capex.



Selon l'Insee, l'investissement des entreprises a ainsi commencé par ralentir « nettement » à compter du troisième trimestre 2023. Dans ce cadre, son rythme de progression moyen serait tombé à +3,2 % sur l'ensemble de l'année précédente, soit un recul de 0,6 point en l'espace d'un an. Plus préoccupant, l'Institut national des statistiques projette que, « dans un contexte économique encore assez peu allant et compte tenu du maintien de conditions de financement restrictives », l'investissement reculera très légèrement durant le premier semestre 2024.

Cette situation n'a rien de surprenant s'agissant d'entreprises dont la trésorerie se retrouve exsangue. Il faut dire qu'entre le remboursement des PGE, la baisse des carnets de commandes et le nombre croissant de créances impayées

de la part de clients en situation de défaut, les facteurs de fragilité ne manquent pas ! Mais pour celles qui conservent d'abondantes ressources – la Banque de France avait évalué la trésorerie des sociétés non financières à 892,4 milliards d'euros début 2023 –, la décision de différer et/ou d'annuler des projets de développement structurants constituerait une erreur préjudiciable.

Une erreur, déjà, parce que les impératifs auxquels les entreprises font face aujourd'hui, en premier lieu desquels la transition énergétique-écologique et le boom de l'intelligence artificielle générative, requièrent des dépenses substantielles qu'il convient de lisser dans le temps... et de ne point geler car le moindre retard pris dans ces domaines vis-à-vis de la concurrence est de nature à affaiblir une société, et même à menacer sa pérennité.

Une erreur, ensuite, parce que les opportunités d'investissement tendent à se multiplier. C'est le cas, en particulier, sur le front des acquisitions, devenues moins onéreuses sous l'effet de la baisse des valorisations d'entreprise. En outre, l'offre d'actifs à reprendre ne manque pas, entre les dirigeants-actionnaires qui souhaitent vendre (retraite, nouveaux projets professionnels) et ceux qui se trouvent contraints de le faire en raison de difficultés financières.

Une erreur, également, parce que le gouvernement cherche à encourager l'investissement, au travers notamment du nouveau crédit d'impôt « investissement industries vertes » (C3IV).

Une erreur, encore, parce que lors de périodes de crise, les entreprises qui parviennent à surmonter la tempête sont celles qui combinent une bonne stratégie, des outils de pilotage performants et une capacité constante à investir et à innover, quel que soit l'environnement.

Une erreur, enfin, parce que l'accès au crédit bancaire destiné à l'investissement demeure relativement aisé si l'on en croit la Banque de France, avec des niveaux d'obtention des montants demandés de l'ordre de 95 % pour les PME et de 97 % pour les ETI. Pour autant, la grande majorité de ces crédits étant octroyés à taux variables, ils bénéficieront d'une éventuelle baisse des taux, probable dans le courant de 2024. Surtout, rappelons que chaque décision d'investissement est censée être basée sur la rentabilité attendue et sur le risque associé. ●

« LA BANQUE DE FRANCE A ÉVALUÉ LA TRÉSORERIE DES SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES À 892,4 MILLIARDS D'EUROS DÉBUT 2023. »

